

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
7 DECEMBRE 2023

Date de convocation : le 30 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept du mois de décembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Annick MENANTEAU, Patricia CRAVIC, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU, Marie-Christine PLISSONNEAU.
Messieurs Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD.
Mesdames Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES.
Madame Laurence MARTINEAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 15
Nombre administrateurs présents : 10
Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Odile PINEAU.

N°06 : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS 2024

Vu l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget 2023 de la résidence de la Fontaine du Jeu,

L'ordonnateur est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts pour les dépenses d'équipement en section d'investissement de l'exercice 2023 s'élevaient à 475 400.00€ que le ¼ de ces crédits représente donc 118 850.00€.

Pour le bon fonctionnement des services, il convient d'ouvrir les crédits précisés ci-dessous :

Nature	Libellé	Montant
165	Cautions	5 000.00 €
Sous-total chapitre 16		5 000.00 €
205	Logiciel	2 000.00 €
Sous-total chapitre 20		2 000.00 €
2135	Installations générales, agencements	30 000.00 €
2154	Matériels et outillages	1 000.00 €
2183	Matériel informatique	42 000.00 €
2184	Mobilier	8 500.00 €
2188	Autres immobilisation corporelles	30 000.00 €
Sous-total chapitre 21		111 500.00 €
TOTAL		118 500.00 €

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à engager, liquider et mandater des dépenses aux chapitres détaillés et pour les montants maximums définis dans le tableau ci-dessus,
- s'engager à inscrire les crédits ci-dessus au budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

Odile PINEAU,

Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,

Vice-Présidente du CCAS.

